



## Procès-Verbal du Conseil Municipal 08 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres  
Théorique : 15  
En exercice : 15  
Présents : 09  
Procuration : 4

Date de convocation  
01/09/2020

**Présents** : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain, DECRUY Marie Hélène, EXCOFFIER Lionel

**Représentés** : JACQUET Brigitte ayant donné procuration à LAVOREL Joëlle, DUBOUCHET Philippe ayant donné procuration à NOVO PEREZ Laurence, EXCOFFIER Yves ayant donné procuration à SAXOD Mélanie, GRABINSKI Damien ayant donné procuration à GUILLERMET Jérôme

**Excusé(s)** : LAUREAU Pierre, KARATAS Aylin

**Absent(s)** :

**Secrétaire** : SAXOD Mélanie

Madame Le Maire sollicite le conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour des délibérations : subvention de la commune au CCAS. Les membres du Conseil étant favorables à l'unanimité, le point est rajouté à l'ordre du jour.

### 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 août 2020

Approuvé à l'unanimité

### 2- Décisions du Maire/informations

#### 2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429619A0015	MAZZONE Agatina	abri de jardin	Abrogé le 03/08/2020
DP 07429620A0028	DA CRUZ ALVES Daniel	abri de jardin	Refusé le 09/07/2020
DP 07429620A0029	GATEIN Sandrine	abri de jardin	Accordé le 14/08/2020
DP 07429620A0030	SOULAS Emilie	abri de jardin	Accordé le 14/08/2020

## **2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie**

Monsieur MUGNIER adjoint aux bâtiments présente les travaux en cours :

### **EGLISE**

- Reprise du crépi avec 3 personnes supplémentaires pour environ 10 jours de façon à finir la première couche.
- Mise en place de 2 socles béton pour fixer la nouvelle ferme de soutien du toit.
- Mise en place d'un chemin de travail en planches au-dessus des voutes.
- Fixation d'une première console acier sur 4 pour consolider le cloître.
- Reste à venir les tirants, semaine 38 environ.
  
- Demande de devis par M. Bajulaz (architecte) en ce qui concerne :
  - L'électricité qui est à revoir complètement.
  - Chauffage au gaz à contrôler et voir pour un éventuel rajout.
  - Remise en état des panneaux bois.
  - Remise en état des voutes, consolidation.
  - Travaux peinture.
  - Vitrification du plancher.

### **AUBERGE**

- Travaux terminés vendredi 5 septembre.
- Réception des travaux à prévoir.
- Quelques retouches à faire sur le carrelage.

### **ECOLE**

- Tous les travaux sont finis (tringles à rideaux, coffret sous l'évier, peinture, renforcement du plancher du couloir, grillage de protection posé fin août par Philippe Dupraz et Joseph).
- Réparation d'une fuite d'eau dans le couloir.
- Toutes les clés de l'école sont répertoriées et les personnes concernées ont un trousseau nominatif.

Monsieur DUPRAZ adjoint à la voirie présente les travaux en cours :

- Les travaux de Bellossy touchent à leur fin, goudronnage prévu à partir du 21/09.
- 2ème partie de nettoyage (débroussaillage) des talus et fossés avec l'entreprise LYARD, en ce qui concerne les chemins ruraux, le minimum sera fait cet automne (refaire quelques tournes), puis avec la commission voirie une réfection plus approfondie au printemps sera prévue.
  
- Lancer la réflexion sur le projet de sécurisation du chef-lieu.

- En ce qui concerne le dépôt de terre sur la commune de Chenex, après avoir rencontré M Rannard et bien demandé à ce qu'il régularise son autorisation de décharge qui n'est toujours pas conforme et n'ayant reçu aucune réponse à ce jour on reçoit les responsables du département vendredi (qui craignent pour les dégâts sur la route et la sécurité d'accès au site), nous envisageons des sanctions contre l'entrepreneur, à suivre, Chenex ayant interdit le passage des camions sur son territoire, le flux de camions se fait donc en continu sur la nôtre...

### 3- Délibérations

#### 3.1 Convention poursuites avec le comptable public

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que les conventions de poursuites conclues sous l'ancienne mandature cessent de produire des effets et doivent être renouvelées avec les nouveaux élus. Cette convention formalise les objectifs partagés et ceux propres à chacun des services "ordonnateur" ou "comptable" avec pour objectifs d'adapter les moyens aux enjeux, d'alléger les travaux et d'améliorer la fiabilité de la base tiers Hélios en vue du déploiement de l'E.N.S.U. (Espace Numérique Sécurisé Unifié) futur portail public de la DGFIP. Elle a aussi vocation à présenter un certain nombre d'engagements communs.

La convention est présentée en séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de passer une convention avec le comptable public responsable de la Trésorerie de Saint Julien en Genevois, relative aux poursuites sur les produits locaux
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la dite convention ci-annexée sous forme de projet

#### 3.2 Vacations de Police Municipale en matière funéraire

Selon l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, est assurée dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale délégué par le Maire après avis du conseil municipal pour les opérations suivantes :

- fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, sans présence d'un membre de la famille ;
- fermeture de cercueil avant crémation.

Ces opérations de surveillance donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire (arrêté) après avis du conseil municipal, est compris entre 20€ et 25€ (article L.2213-15 du C.G.C.T.). **NB.** : Les élus sont exclus de ce dispositif.

Il est proposé aux conseillers de délibérer sur le montant de cette vacation afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EST FAVORABLE** à l'application de vacations lors des opérations funéraires au profit de la Police Pluri communale du Vuache ;

- **FIXE** cette vacation à 20€

### **3.3 Création d'un poste d'adjoint d'animation**

Madame SAXOD explique aux conseillers qu'il convient de créer un poste supplémentaire d'adjoint d'animation à raison de 25h mensualisé afin de permettre le recrutement d'un agent qui palliera à l'accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 25h par mois.

### **3.4 Subvention CCAS 2020**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le montant de la subvention accordée au CCAS conformément au budget primitif du compte principal de 2020 est de 1 800€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le montant de la subvention de 1 800€ accordée au CCAS.

## **4- Divers**

### **4.1 Dates prochains conseil**

Prochains Conseils Municipaux le mardi 06 octobre 2020 et le mardi 03 novembre 2020.

### **4.2 Membres commissions thématiques internes de la CCG**

Suite à la délibération du conseil communautaire du 20 juillet pour fixer le nombre et la composition des commissions thématiques internes, les neuf commissions suivantes ont été créées et les candidats sont invités à se manifester pour l'élection des membres lors du conseil communautaire du 21 septembre.

Après discussion en séance, les candidats intéressés sont :

1. Aménagement, habitat : Joëlle LAVOREL, Brigitte JACQUET
2. Mobilité : Marie-Hélène DECRUY, Laurence NOVO PEREZ
3. Finances : Joëlle LAVOREL
4. Déchets : Jérôme GUILLERMET, Lionel EXCOFFIER
5. Environnement, transition énergétique : Philippe DUBOUCHET, Jérôme GUILLERMET
6. Eau, assainissement : Joseph MUGNIER, Lionel EXCOFFIER
7. Social, seniors, petite enfance : Mélanie SAXOD
8. Économie, formation, tourisme : Joëlle LAVOREL
9. Communication, services aux usagers, mutualisation : Philippe DUPRAZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.